SES · SECONDE / COURS

Comment s'organise la vie politique ?

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Le problème

Qui décide qu'il faut avoir 18 ans pour voter, que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, ou que tel impôt augmente ? Et si ceux qui décident se trompaient, ou abusaient de leur position, qui pourrait les arrêter ? La vie politique organise à la fois le pouvoir de décider et les moyens de le limiter.

01 Ce que tu vas comprendre

Ce chapitre explique ce qu'est le pouvoir politique, pourquoi la démocratie sépare les pouvoirs, comment fonctionnent les institutions de la Ve République, et quels acteurs participent à la vie politique au-delà des élus.

01 L'idée : l'orchestre

Un État démocratique ressemble à un **orchestre**. Les citoyens choisissent les musiciens par l'élection. Il y a un chef, mais il ne joue pas toutes les partitions. Chaque pupitre a son rôle : l'un compose (le Parlement fait la loi), l'autre exécute (le Gouvernement), un troisième veille à ce que personne ne joue faux (les juges). Si un seul musicien prenait tous les rôles, ce ne serait plus un orchestre.

01 Les mots du sujet

- **Pouvoir politique** : capacité de prendre des décisions qui s'imposent à tous sur un territoire.
- **État** : ensemble des institutions qui exercent le pouvoir politique sur un territoire et une population.
- **Démocratie** : régime où le pouvoir appartient aux citoyens, qui l'exercent directement ou par des représentants élus.
- **Séparation des pouvoirs** : répartition des fonctions législative, exécutive et judiciaire entre des institutions distinctes.
- **Constitution** : texte qui fixe l'organisation des pouvoirs et les droits des citoyens.

1. Le pouvoir politique et l'État

Le sociologue **Max Weber** définit l'État par le monopole de la contrainte physique légitime : seul l'État peut employer la force (police, armée, prison), et cette force est acceptée comme légitime par la population.

Weber distingue trois sources de **légitimité** : la **tradition** (on obéit au roi parce qu'on a toujours obéi), le **charisme** (on suit un chef pour ses qualités exceptionnelles), et la **légalité** (on obéit à des règles et à des élus désignés selon des procédures connues). Dans une démocratie moderne, c'est la légalité qui domine.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/seconde/vie-politique/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

2. Séparer les pouvoirs

Pour **Montesquieu**, tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. La seule protection est de diviser le pouvoir pour que chaque partie limite les autres (voir le document).

- **Le pouvoir législatif** fait les lois.
- **Le pouvoir exécutif** les applique et gouverne.
- **Le pouvoir judiciaire** juge les conflits et sanctionne les infractions.

3. Les institutions de la Ve République

La Constitution de 1958 organise les pouvoirs en France.

- **Le Président de la République**, élu au suffrage universel direct pour cinq ans, nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée nationale et soumettre certains projets à référendum.
- **Le Gouvernement**, dirigé par le Premier ministre, détermine et conduit la politique de la nation. Il est responsable devant l'Assemblée nationale, qui peut le renverser par une motion de censure.
- **Le Parlement** vote les lois et contrôle le Gouvernement. Il comprend l'**Assemblée nationale** (577 députés élus au suffrage direct) et le **Sénat** (348 sénateurs élus au suffrage indirect).
- **Le Conseil constitutionnel** vérifie que les lois respectent la Constitution.

Le pouvoir est aussi réparti entre l'État et les **collectivités territoriales** (communes, départements, régions), et une partie des décisions se prend au niveau de l'**Union européenne**.

4. Les acteurs de la vie politique

Les **citoyens** votent, mais participent aussi autrement : manifestations, pétitions, engagement associatif. Les **partis politiques** sélectionnent des candidats, proposent des programmes et cherchent à conquérir le pouvoir. Les **syndicats** et les **associations** défendent des intérêts ou des causes. Les **médias** informent, mettent certains sujets à l'ordre du jour et contrôlent les gouvernants.

Document : le pouvoir arrête le pouvoir

> *« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. »*
>
> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748

Ce que montre ce document : Montesquieu ne compte pas sur la vertu des gouvernants. Il compte sur l'**organisation** : « la disposition des choses ». Si les pouvoirs sont répartis entre des institutions distinctes, chacune peut freiner les autres. Un Parlement peut refuser une loi, un juge peut condamner un ministre, une Cour peut annuler une loi contraire à la Constitution.

Exemple guidé

Question : un Président très populaire peut-il faire passer n'importe quelle loi ?

1. **Le principe** : la loi est votée par le Parlement, pas par le Président.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/seconde/vie-politique/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

2. **Premier frein** : si le Gouvernement n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale, ses projets peuvent être rejetés ou modifiés.
3. **Deuxième frein** : le Sénat discute aussi la loi et peut la ralentir.
4. **Troisième frein** : une fois votée, la loi peut être soumise au Conseil constitutionnel, qui l'annule si elle est contraire à la Constitution.
5. **Conclusion** : la popularité ne suffit pas. La séparation des pouvoirs oblige à convaincre d'autres institutions.

Les pièges

- Croire que le Président vote les lois.
- Confondre Gouvernement (Premier ministre et ministres) et Parlement (députés et sénateurs).
- Réduire la participation politique au vote.
- Confondre État (les institutions) et Gouvernement (ceux qui dirigent à un moment donné).

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/seconde/vie-politique/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits